



# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DES FAMILLES DU PÔLE ESPOIRS LE 22 NOVEMBRE 2013

Présents : Familles Bichon, Hesry, Heurtebize, Legendre, Marion, Rocher, Urbanek  
Alain Bossard, Michaël Sanna, Francis Simon

Absente excusée : Famille Lacroix

## Préambule

Dès le début de cette réunion, les parties ont souligné qu'elle était la première du genre dans l'histoire du Pôle Espoirs depuis sa création il y a 8 ans et que de toute évidence, elle répondait à un besoin manifesté à diverses reprises.

## Pérennité du Pôle Espoirs

Francis Simon, le responsable coordonnateur, expose les contraintes ministérielles qui régissent le fonctionnement et la pérennité du Pôle Espoirs : les résultats scolaires, les résultats sportifs, les infrastructures, l'encadrement.

Particularité du Pôle Espoirs, il est géré par la Ligue, contrairement aux Pôles France qui le sont directement par la FFTA. Cet état de fait ne change absolument rien aux critères ci-dessus que le Pôle Espoirs doit respecter mais engendre une distorsion de moyens matériels et humains en notre défaveur.

En l'état actuel des choses, le Pôle Espoirs, en dépit de bons résultats scolaires et sportifs récurrents mais compte tenu du délabrement de ses infrastructures et d'autres contraintes d'ordre fonctionnel et logistique, ne "tient" que dans la perspective de son intégration dans le futur CREPS. La décision sera prise par les collectivités territoriales en février prochain, nous avons tout lieu de penser qu'elle sera favorable mais dans le cas contraire Francis informe les familles que les jours du Pôle Espoirs seront comptés.

Si le Pôle Espoirs intègre le futur CREPS, l'emménagement n'interviendra au mieux qu'à la rentrée 2017 (septembre 2016).

## La Charte du Pôle Espoirs

Disponible par téléchargement, ce document n'a été retourné signé que par une famille. Les questions ou les demandes de précision sur le contenu de la Charte ont trouvé leur réponse ; il est demandé aux familles de la signer et de nous la retourner...

## **L'assurance du matériel**

Les familles évoquent le problème de l'assurance du matériel personnel (arc) rangé dans le local voisin du pas de tir. Des propositions à titre individuel aboutiraient semble-t-il à des primes supérieures à la valeur du matériel assuré !?

Compte tenu du flou qui entoure la mise à disposition du terrain et des annexes, la Ligue ne peut guère souscrire d'assurance ; il nous faut consulter l'éventuel contrat de location.

## **Le calendrier des compétitions**

Le calendrier n'est pas encore complètement défini. La dernière semaine de juillet 2014 à Vichy s'annonce particulièrement complexe en termes de logistique et d'intendance, puisque vont se succéder les championnats de France par équipes de ligues, individuel, par équipes de clubs.

Francis annonce aux parents que la Ligue assumera, contrairement à l'usage en cours jusqu'à présent, la logistique, l'intendance et le coaching du championnat de France individuel pour les archers du Pôle.

## **La place des parents sur les compétitions**

Dans la lignée du thème précédent, j'ai fait état de scènes de disputes entre parents et Francis dont j'ai été témoin ces dernières années sur des compétitions de référence. Ce comportement inqualifiable met à mal toute une année de préparation.

De même, le coaching à distance de certains parents est contre-productif ; nous serons désormais vigilants sur ce point.

## **Suivi des archers**

Une archère post-bac s'estime délaissée par Francis lors de ses entraînements ; il a été alors exposé ce que l'encadrement du Pôle de Dijon nous avait indiqué lors du stage ETAF de Vichy, à savoir la rotation inévitable entre les nouveaux en phase de remédiation et les anciens qui doivent être autonomes. En corollaire, Francis a ensuite expliqué sur quels critères il suivait plutôt tel ou tel archer en compétition, tout en soulignant que dans les autres Pôles et désormais sur le circuit international, le coaching proprement dit avait tendance à disparaître.

## **Conclusions**

Malgré quelques légitimes moments de tension, cette réunion a recueilli l'assentiment des familles. Les informations données, en particulier sur les contraintes ministérielles qui régissent le fonctionnement des Pôles, ont même surpris une partie de l'assistance.

Il ressort de toute évidence que la gestion de la relation avec les familles ne peut être assumée par le seul responsable du Pôle en la personne de Francis. Le mode de fonctionnement autarcique - jusqu'à évoquer en réunion le mot "secte" - du Pôle Espoirs a engendré nombre de malentendus dont la plupart ont été levés à l'issue de cette réunion.